

prises ou envisagées par le gouvernement, par l'intermédiaire des Nations Unies ou en collaboration avec les pays membres de l'OTAN, pour empêcher que de nouvelles armes tombent entre les mains des Cypristes turcs et grecs?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je remercie mon honorable ami de m'avoir donné préavis de sa question. Je suis parfaitement d'accord avec la déclaration qu'a faite le secrétaire général de l'ONU hier, dans son rapport au Conseil de sécurité et d'après laquelle le problème des armes à Chypre serait de nature critique. Il serait même l'élément décisif qui permettra de déterminer si l'effort fourni par les Nations Unies à Chypre peut réussir.

Le gouvernement est entré, comme je l'ai déjà mentionné l'autre jour, en consultations avec les Nations Unies, ainsi qu'avec ses alliés de l'OTAN à propos de ce problème. Des recommandations énergiques ont été faites à tous les gouvernements intéressés, auxquelles sont venues s'ajouter d'autres observations bilatérales à divers pays capables de fournir des armes, les invitant tous instamment à empêcher pareilles expéditions.

M. Brewin: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il en mesure d'assurer à la Chambre que ni avion ni autres armements fournis par le Canada à l'OTAN en vertu du principe de l'aide mutuelle, ne sont livrés à la Turquie ou à la Grèce de façon à augmenter éventuellement la menace de guerre entre ces deux pays membres de l'OTAN?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je puis certainement donner cette assurance à la Chambre. Aucun avion F-104 payé par le Canada en vertu de l'aide mutuelle dans le cadre de l'OTAN n'est livré ni à la Turquie ni à la Grèce cette année, comme le ministre de la Défense nationale l'a d'ailleurs déjà fait savoir à la Chambre en répondant à une question analogue posée le 13 mai dernier.

ANGOLA—UTILISATION D'ARMES CANADIENNES PAR LE PORTUGAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui est le complément de celle qui a été formulée au sujet de l'utilisation, moralement parlant, des armes canadiennes fournies à d'autres pays. Le ministre peut-il dire si les armes fournies par le Canada aux Portugais ont été utilisées pour massacrer les femmes et les enfants en Angola?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la

question de l'exportation d'armes et d'équipement militaire du Canada au Portugal a été soulevée en maintes occasions depuis quelques mois et je crois que la Chambre connaît la politique du gouvernement.

Le 21 octobre 1963, j'ai déclaré que le Canada n'a pas fourni d'aide militaire au Portugal depuis novembre 1960. En ce qui concerne les ventes commerciales d'armes, depuis lors, nous avons refusé d'autoriser l'exportation d'armes ou de matériel qui, à notre avis, pourraient servir contre la population africaine dans les territoires portugais d'outre-mer. Le Portugal connaît notre attitude à ce sujet. Notre politique est conforme à la résolution qu'a adoptée le Conseil de sécurité des Nations Unies le 31 juillet 1963, à laquelle nous avons souscrit. J'ajouterai que je ne sache pas que personne ait laissé entendre que l'aide militaire du Canada est utilisée par le Portugal en Angola, excepté apparemment l'honorable représentant lui-même.

M. Herridge: Le ministre sait-il que j'ai cité une dépêche de journal, en posant ma question sur le sujet?

L'hon. M. Martin: Je le sais maintenant.

LE COMMERCE

RAPPORT SUR LES CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Tandis que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, pourrais-je, en réponse à une question posée par l'honorable représentant de Digby-Annapolis-Kings, signaler que j'ai obtenu une réponse au sujet des conclusions de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Vu qu'elle est très longue, je crois que je devrais la déposer. A cause de son importance, nous pourrions peut-être, comme l'honorable représentant me l'a recommandé dans le particulier, accepter qu'elle soit insérée dans le compte rendu d'aujourd'hui.

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Cela me convient, monsieur l'Orateur. Je pense que la réponse devrait faire partie du compte rendu. Je suis heureux d'apprendre que le ministre a corrigé son omission d'hier. J'ai été content de voir qu'à titre d'historien, il a reconnu le fait que Port-Royal fut la capitale de notre pays au temps où Stadacona et Hochelaga étaient des villages indiens et cette capitale était située dans la circonscription de Digby-Annapolis-Kings.

L'hon. M. Martin: Si j'ai sous-estimé le caractère historique de la circonscription de l'honorable représentant, je profite de l'occasion pour m'en excuser et je reconnais que l'honorable député est digne de représenter une circonscription aussi historique.